



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le mardi vingt-trois juin deux mil vingt, à vingt heures, sous la Présidence de Christian BOIS, Maire, sur sa convocation en date du 16 juin 2020.

PRÉSENTS : M. Christian BOIS, Maire, M. Joël CORJON, Mme Murielle CHEVRIER, M. Jean-Noël MILOR, Mme Cécile HOUIS, Mme Paulette MARSY, Adjoints, Chantal ARCHAMBAULT, Mme Marie-Agnès BONNAIRE, Mme Catherine PEYROUX, Mme Elisabeth MALNOU, M. Dominique GIRAUDON, M. Thierry MACHEBOEUF, M. Frédéric CHARMOY, Mme Evelyne BERTHON, M. Nicolas FOUQUET LAPAR, M. Nicolas BOURGOGNE, Mme Marie-Hélène CHOMIOL, Mme Céline MAZE, M. Olivier SILBERBERG, Mme Françoise GRIVOTET, M. Thierry CHARPENTIER, M. Laurent ASSELOOS, M. Alexandre LANSON, Mme Marie-France DELCROS, Mme Dominique LHOMME, M. Pascal LANSON, Conseillers Municipaux.

ABSENTE excusée avec procuration :

Mme Stéphanie BONA donne pouvoir à M. MILOR

ABSENTS EXCUSES sans procuration :

M. Philippe BAUBAULT
M. Jackie ZINSIUS

Secrétaire : Mme ARCHAMBAULT

1-DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 4 MARS 2020

3 – DELEGATIONS ACCORDEES A MONSIEUR LE MAIRE

Numéro et date de décision	Intitulé de la décision	Entreprise titulaire	Montant de la présente décision du maire	Type délégation
DE-2020-ST-008	Cession du véhicule Citroen Jumper immatriculé 9537 XF 45 du CTM	SARL Lagarde Père et fils	1 500.00 €	délégation donnée par le Conseil Municipal, en 2014
DE-2020-ST-009	Attribution d'un marché de travaux selon une procédure adaptée pour la transformation de logements communaux en surface d'enseignement à l'école élémentaire Demay Vignier Lot A (macro lot) A01 : Démolition – gros œuvre-carrelages A02 : Menuiseries extérieures et intérieures A03 : Plâtrerie – isolation A04 : Peinture – sols souples	Bâtiment Malard	122 511,3 € H.T	délégation donnée par le Conseil Municipal, en 2014
DE-2020-ST-010	Attribution d'un marché de travaux selon une procédure adaptée pour la transformation de logements communaux en surface d'enseignement à l'école élémentaire Demay Vignier Lot B (macro lot) : B01 : Métallerie	Bernardi	25 378,00 € H.T	délégation donnée par le Conseil Municipal, en 2014
DE-2020-ST-011	Attribution d'un marché de travaux selon une procédure adaptée pour la transformation de logements communaux en surface d'enseignement à l'école élémentaire Demay Vignier Lot C (macro lot) :C01 : Electricité – Chauffage électrique -VMC C02 : Plomberie – sanitaire	Mollière	64 940,78 € H.T	délégation donnée par le Conseil Municipal, en 2014
DE-2020-URB-001	Décision non préemption 13bis rue des capucins	MAITRE VERCHERE		ordonnance du 1 ^{er} avril 2020
DE-2020-FIN-006	Attribution des subventions aux associations dans le cadre de l'ordonnance 2020-391 du 1 ^{er} avril 2020			ordonnance du 1 ^{er} avril 2020
DE-2020-ST-012	Acte modificatif au marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension des équipements sportifs Lot 1 : création d'un espace de convivialité en extension du gymnase rue creuse	LR ARCHITECTURE	-973,50 € H.T	délégation donnée par le Conseil Municipal, en 2014
DE-2020-ST-013	Acte modificatif au marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension des équipements sportifs Lot 2 : création d'un espace de stockage en extension du Dojo	LR ARCHITECTURE	1 098 € H.T	délégation donnée par le Conseil Municipal, en 2014

DE-2020-ST-014	Acte modificatif au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des logements communaux en surface d'enseignement à l'école primaire Demay Vignier	V+C ARCHITECTURE	0 € H.T	délégation donnée par le Conseil Municipal, en 2014
DE-2020-ST-015	cession du véhicule Citroen (camionette) immatriculé 9105TL45 des EV	Loiret Recyclage Environnement		délégation donnée par le Conseil Municipal, en 2014
DE*2020-ST-016	cession du véhicule Peugeot (camionette) immatriculé 8012XZ45 des EV	Loiret Recyclage Environnement		délégation donnée par le Conseil Municipal, en 2014
DE-2020-ST-017	Acte modificatif au marché de travaux de transformation de logements communaux en surface d'enseignement) l'école élémentaire Demay Vignier (travaux supplémentaire plancher)	Batiment Malard (lot A)	16 154,56 € H.T	délégation donnée par le Conseil Municipal, en 2014
DE-2020-FIN-018	BAIL DE LOCATION APPARTEMENT 4 RUE DEMAY		450 € / mois	délégation donnée par le Conseil Municipal, en 2014
DE-2020-ST-019	Acte modificatif N°2 au marché de travaux de transformation de logements communaux en surface d'enseignement) l'école élémentaire Demay Vignier (travaux supplémentaire plancher)	Batiment Malard (lot A)	1 600,00 € H.T	délégation donnée par le Conseil Municipal, en 2014

4 - COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES DU 11 MAI 2020

Compte rendu

5 - COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES DU 30 AVRIL 2020

Compte rendu

6- COMMISSION DE FINANCES DEMATERIALISEE DU 11 JUIN 2020

Compte rendu

7- TAUX DE FISCALITE 2020

Le conseil municipal a décidé de stabiliser les taux d'imposition relatifs à la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et la Taxe foncière sur les propriétés non bâties pour la 18^{ème} année consécutive, et de conserver de ce fait les taux suivants pour l'année 2020 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,49 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 68,93 %

8- TARIFS SAISON CULTURELLE 2020/2021

Le conseil municipal a décidé de maintenir les tarifs de l'année 2019-2020 et de revoir le tarif réduit (tarif solidaire avec plus de bénéficiaires) comme suit :

PROPOSITION – TARIFS SAISON CULTURELLE 2020-2021		
Type de spectacle	Plein tarif	Tarif solidaire
Catégorie A - Spectacle exceptionnel (ex : soirée honneur aux femmes)	20€	
Catégorie B - Spectacle classique	12€	8€
Catégorie C - Spectacle jeunesse	5€	
Les bénéficiaires du tarif solidaire sont les suivants : - Jeunes de moins de 26 ans - Bénéficiaires du RSA - Demandeurs d'emploi - Personne en situation de handicap - Groupe de plus de 10 personnes constitué (adultes avec ou sans jeunes de moins de 18 ans). Tarif accordé après validation par le service culture : culture@saintjeanleblanc.com . Achat unique et simultanément par un responsable de groupe (structure ou association).		

9- TARIFS ECOLE DE MUSIQUE 2020/2021

Le conseil municipal a décidé de maintenir les tarifs de l'année 2019-2020 comme suit :

EMM	TARIFS 2019-2020	PROPOSITION TARIFS 2020-2021
TARIF A <ul style="list-style-type: none">- Formation musicale seule (FM)- Eveil (pour les enfants inscrits en moyenne et grande sections)- Initiation (pour les enfants inscrits au CP)- Pratique d'un second instrument (après accord de la Direction de l'EMM)	122€	122€
TARIF B <ul style="list-style-type: none">- Formation instrumentale avec ou sans FM (FM obligatoire jusqu'à la fin du cycle 2)	184€	184€
TARIF C <ul style="list-style-type: none">- Formation instrumentale avec ou sans FM pour les élèves non domiciliés à Saint-Jean-le-Blanc	750€	750€
TARIF D <ul style="list-style-type: none">- Pratique collective seule	51€	51€
TARIF E <ul style="list-style-type: none">- Location d'instrument (dans la limite des instruments disponibles après accord de la Direction de l'EMM)	90€	90€

10 - TARIFS ECOLE ARTS PLASTIQUES 2020/2021

Le conseil municipal a décidé de maintenir les tarifs de l'année 2019-2020 sur l'année 2020-2021 comme suit :

EMAP	TARIFS 2019-2020	PROPOSITION TARIFS 2020-2021
TARIF ADULTE	389€	389€
TARIF JEUNE <ul style="list-style-type: none">- Moins de 18 ans	169€	169€

11 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LA REALISATION DU SPECTACLE ACTING LE 6 NOVEMBRE 2020

Le conseil municipal a décidé de solliciter une subvention auprès du Département du Loiret au titre du fonds d'accompagnement culturel aux communes pour le spectacle suivant :

- « ACTING » par la Compagnie le Grand Souk – Samedi 6 novembre 2020 – 20h30 – Espace Scénique de Montission

12 – TARIFS PERI SCOLAIRES 2020/2021

Le conseil municipal a décidé de **ne pas augmenter** les tarifs périscolaires sur l'année 2020-2021, et de reconduire les tarifs suivants :

- Repas journalier pour élèves d'école maternelle : 3,85 €
- Repas journalier pour élèves d'école primaire : 4,12 €
- Repas journalier pour enseignants (non bénéficiaires d'aides) et personnel : 5,88 €

- **De ne pas augmenter** les tarifs périscolaires sur l'année 2020-2021, et de reconduire les tarifs suivants :

- Accueil du matin par jour et par enfant : 1,70 €
- Accueil du soir par jour et par enfant : 2,33 €
- Gratuité pour le 3^{ème} enfant et les enfants éventuels.
- Etudes surveillées : 15,93 € par mois et par enfant.

- **De ne pas augmenter les tarifs** des activités accessoires pour l'année scolaire 2020-2021 comme suit :

ACTIVITES ACCESSOIRES

	La veillée	La nuit au centre	Mini-camp 1 (3jours)	Mini-camp 2 (3jours)	Mini-camp 3 (3jours)
nombre	4	4	1	1	1
capacité mini	8	8	12	12	12
capacité maxi	16	16	16	16	16
QF INFÉRIEUR A 264€					
HABITANTS DE LA COMMUNE	5,00 €	7,69 €	26,54 €	26,54 €	26,54 €
HORS COMMUNE	5,00 €	16,30 €	52,40 €	52,40 €	52,40 €
QF DE 265 A 465 €					
HABITANTS DE LA COMMUNE	5,00 €	9,34 €	31,52 €	31,52 €	31,52 €
HORS COMMUNE	5,00 €	17,94 €	57,32 €	57,32 €	57,32 €
QF DE 466 A 599 €					
HABITANTS DE LA COMMUNE	5,00 €	11,63 €	38,39 €	38,39 €	38,39 €
HORS COMMUNE	5,00 €	20,25 €	64,25 €	64,25 €	64,25 €
QF DE 600 A 710 €					
HABITANTS DE LA COMMUNE	5,00 €	13,71 €	44,63 €	44,63 €	44,63 €
HORS COMMUNE	5,00 €	22,35 €	70,55 €	70,55 €	70,55 €
QF supérieur à 710€					
HABITANTS DE LA COMMUNE	5,00 €	15,90 €	51,20 €	51,20 €	51,20 €
HORS COMMUNE	5,00 €	29,59 €	92,27 €	92,27 €	92,27 €
régimes spéciaux					
HABITANTS DE LA COMMUNE	5,00 €	19,41 €	61,73 €	61,73 €	61,73 €
HORS COMMUNE	5,00 €	32,89 €	102,17 €	102,17 €	102,17 €

13– PRIMES COVID 19

Le conseil municipal a décidé d’instaurer la prime exceptionnelle dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire liée au covid-19 et d’attribuer la prime selon les modalités suivantes :

- => Aux agents mobilisés au sein de la cellule de crise sur la période du 16 mars 2020 au 11 mai 2020.
- => Le montant alloué à chacun par arrêté dans la limite du plafond fixé par l’assemblée est forfaitaire et tient compte de l’implication, du temps consacré, de l’importance de la mission, de son exposition.
- => Le montant de cette prime est plafonné à 1 000 € Des montants intermédiaires de 800 € et de 600 € sont créés et sont fonction des sujétions énumérées ci-dessus.
- => La prime est proratisée en fonction du temps de travail pour les agents à temps partiel.

14 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal a décidé d’approuver au tableau des effectifs permanents et des emplois la création suivante :

Consécutivement à un départ à la retraite survenu le 01/03/2020 au service des espaces verts, il est proposé de procéder à la création d’un poste de catégorie C à compter du 1^{er} septembre 2020.

<u>Anciens postes (suppression)</u>	<u>Nouveaux postes (création)</u>	<u>Service</u>	<u>Date d’effet</u>
	1 Adjoint technique à 35/35	Service des Espaces verts	01/09/2020